**Discours pour la cérémonie du 26 mars 2022, 15 h 30 au monument aux morts de Villefranche-sur-Saône.**

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers amis de l’Association des Français rapatriés d’outre-mer,

Dans son discours prononcé le 26 janvier 2022 devant, notamment les présidents d’associations de Français d’Algérie, le président de la République, après avoir évoqué Albert Camus qui avait écrit que sa terre natale était restée pour lui celle du bonheur, de l’énergie et de la création a poursuivi son propos dans les termes suivants :

« C'est ce monde-là, ce monde d'alors, qui fut englouti en 1962, tout d'un coup, des repères familiers familiaux bâtis sur plusieurs générations, s'effondraient. Dans l'incrédulité pour certains, dans l'incompréhension pour beaucoup, avec un insupportable sentiment d'abandon pour tous. Les accords d'Evian actaient la cessation des hostilités, l'interdiction des violences individuelles et collectives, la garantie de la sécurité des personnes et des biens des Français d'Algérie. Mais il n'en fut pas ainsi et nous savons l'ambivalence de cette date : victoire et soulagement pour certains, défaite et calvaire pour d'autres.

La suite, ce fut notamment la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962. Ce jour-là, des soldats du 4e régiment de tirailleurs, une unité de l'armée française, firent feu sur une foule qui manifestait, attisée par l’OAS, son attachement à l'Algérie française, en cherchant à rompre le blocus du quartier de Bab El-Oued. Ce jour-là, les soldats français déployés à contre-emploi, mal commandés, moralement atteints, ont tiré sur des Français. Il est plus que temps de le dire. Ce qui devait être une opération de maintien de l'ordre s'acheva par un massacre, un massacre dont aucune liste définitive des victimes ne fut établie, qui fit des dizaines de tués et des centaines de blessés. Les familles ne purent pas enterrer dignement leurs morts. Les obsèques religieuses furent interdites. Les corps convoyés directement au cimetière par camions militaires au jour et à l'heure choisie par les autorités. Le choc fut immense pour les citoyens qui se pensaient auparavant protégés par l'armée française et qui voyaient se retourner contre eux le glaive qui devait les défendre.

 Au sentiment d'avoir été trahi par leur propre pays s'ajoutait la crainte de n'être plus en sûreté nulle part. En métropole, le drame fut passé sous silence. 60 ans après, la France reconnaît cette tragédie. Et je le dis aujourd'hui haut et clair : ce massacre du 26 mars 1962 est impardonnable pour la République. Toutes les archives françaises sur cette tragédie pourront être consultées et étudiées librement. »

On peut ajouter à cette déclaration que la fusillade fit probablement 80 tués et un plus grand nombre de blessés ; que les responsables de ce massacre sont ceux qui décidèrent d’avoir recours ce jour-là et à cet endroit-là à une unité de tirailleurs qui n’étaient nullement préparés à une mission de maintien de l’ordre et dont certains devaient s’interroger sur ce que serait leur destin dans l’Algérie indépendante ; et qu’enfin Christian Fouchet, qui était haut-commissaire de France en Algérie, osa plus tard se vanter auprès de Jean Mauriac d’avoir fait tirer rue d’Isly le 26 mars et ajouter qu’il ne le regrettait pas.

Alors se souvenir aujourd’hui, soixante ans après, est pour nous un impérieux devoir.